

**DEPARTEMENT  
DES LANDES**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES GRANDS LACS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
2020-098a**

Nbre de Conseillers en exercice : 34  
Nbre de présents : 28  
Nbre de votants : 30  
Nbre de procurations : 2  
Date de convocation et d'affichage : 16/09/2020  
Secrétaire de séance : LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie

**L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre à 21h30**

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au centre administratif de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente

**Présents** : Mme AUBERT Roselyne, Mme BOUSQUET Marie-Hélène M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. COUTURIER François, M. DARMAGNAC Frédéric, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, M. PASCUTTO Philippe, Mme PELTIER Virginie, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. LALUQUE Georges, Mme MALLO Caroline, Mme NADAU Marie-Françoise, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, Mme RIGAL Nathalie, M. BRÉTHES Eric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

**Procurations** : M. LABRUYÈRE Christophe donne procuration à Mme RIGAL Nathalie, M. LAINÉ Fabien donne procuration à Mme LARREZET Hélène

**Absents** : Mme CHAUSSIS Nathalie, M. CRUCHANDEU Paul, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, M. SOULÈS Eric

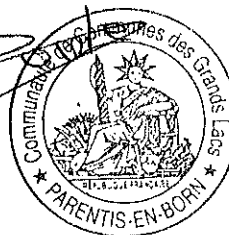
**Décision de l'assemblée :**

Votants : 30  
Pour : 30  
Contre :  
Abstentions :

Document exécutoire à compter du : 23/09/2020  
Transmis en Préfecture le : 07/10/2020  
Affiché le : 07/10/2020  
à Parentis en Born, le 07/10/2020

La Présidente,

Françoise DOUSTE



Accusé de réception en préfecture  
040-244000873-20200922-2020-098a-DE  
Date de télétransmission : 07/10/2020  
Date de réception préfecture : 07/10/2020

**Sujet n° 13 : Budget général 2020 – Décision modificative n° 1 – Opération Place du Marché à Sanguinet : actualisation du coût de la maîtrise d'oeuvre**

Rapporteur : M. DIAZ Manuel

M. le Vice-président en charge des finances indique que les décisions modificatives n° 1 au budget général 2020 ont été examinées en bureau communautaire du 15 septembre 2020 et qu'elles doivent être approuvées en assemblée délibérante, à savoir :

Dans le cadre de l'opération 1607 – VN Place du marché à Sanguinet, l'actualisation des prix de la mission de maîtrise d'oeuvre pour cet aménagement n'a pas été prévue pour un montant de 1 200,00 € dans les crédits budgétaires 2020.

A ce titre, il convient d'établir la décision modificative comme suit :

section d'investissement					
dépenses			recettes		
2317- op.1607	VN place du marché - Sanguinet	1 200,00 €			
2317 - op.1704	VN place de la mairie - Gastes	- 1 200,00 €			
<b>Total</b>		<b>- €</b>	<b>Total</b>		<b>- €</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :**

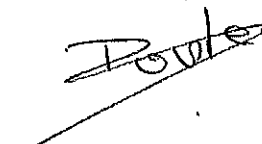
- D'approuver la décision modificative n° 1 – Opération place du Marché à Sanguinet : actualisation du coût de la maîtrise d'oeuvre ; ci-dessus
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme, le 23 septembre 2020

La Présidente,



Françoise DOUSTE



Accusé de réception en préfecture  
040-244000873-20200922-2020-098a-DE  
Date de télétransmission : 07/10/2020  
Date de réception préfecture : 07/10/2020